C/2024/7276

4.12.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11625 – EPCG / IDS)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/7276)

1. Le 26 novembre 2024, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— EP Group, a.s. («EPCG», République tchèque), contrôlée par M. Daniel Křetínský, ressortissant tchèque,

— International Distribution Services Plc («IDS», Royaume-Uni).

EPCG acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble d'IDS.

La concentration est réalisée par offre publique d'achat annoncée le 29 mai 2024.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— EPCG est une société holding d'investissement contrôlée par M. Křetínský. M. Křetínský détient des intérêts dans des entreprises opérant, dans toute l'Europe, dans des secteurs tels que l'énergie, les infrastructures, l'alimentation, la logistique, les médias et le commerce électronique,

— ID est la société holding du Royal Mail Group, qui fournit des services postaux et de livraison au Royaume-Uni et de General Logistics Systems B.V., un prestataire international de services de livraison de petits colis.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11625 – EPCG / IDS

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).